

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mardi 10 Septembre 2019**

**DELIBERATION N°2019-57**  
**OBJET : Cession d'accessoires poste RQTH à la mairie de l'Union**

**Ont participé à la présente délibération :**

<b>COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES</b>
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
M. IZARD, Mme HORN, MM. CLEMENT, CARON-JOURDA, Mme AMIEL, MM. LAVAL, RAYSSEGUIER.
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, DESCLAUX représenté par M. CADAS
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
M. RASPEAU représenté par M. IZARD M. SAVELLI représenté par Mme AMIEL M. KARSENTI représenté par M. CARON-JOURDA M. SOLERA représenté par M. RAYSSEGUIER M. TENE représenté par M. LAVAL
<b>COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES</b>
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
M. CALAS représenté par M. CAPBLANQUET
<b>COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53</b>
<b>Représentants des communes adhérentes</b>
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Mme SORIANO
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant
<b>Représentants des établissements publics adhérents</b>
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant
<b>Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne</b>
<i>Administrateurs titulaires présents</i>
Mmes FLOUREUSSES, VOLTO.
<i>Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants</i>
Néant
<i>Administrateurs titulaires représentés par pouvoir</i>
Néant

## Contenu délibération

Le Président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la mission optionnelle « Missions Temporaires », le CDG31 met des agents à la disposition des collectivités et établissements qui le sollicitent en vue de :

- remplacer un agent titulaire ou contractuel momentanément indisponible (congé annuel, maladie, maternité, temps partiel, etc.) ;
- effectuer une mission temporaire dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité ou d'un accroissement saisonnier d'activité.

Ces agents sont recrutés sous contrat par le CDG31 pour la durée de la mission, dégageant ainsi l'employeur territorial de toutes les tâches de gestion (recrutement, paie, etc.).

Il informe l'assemblée que, dans ce cadre, certains agents affectés à des missions temporaires bénéficient d'un aménagement de leur poste de travail, suite à des préconisations médicales. Le CDG31, en sa qualité d'employeur, se doit alors de pourvoir à cet aménagement et à l'acquisition des matériels correspondants. Il précise que, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), ne participe pas au financement de ces dépenses.

Le Président indique qu'un agent lors d'une mission temporaire effectuée à la mairie de L'UNION du 03/09/2018 au 30/11/2018 a ainsi bénéficié d'un aménagement qui a engendré une dépense pour le CDG31 d'un montant total de 2 089.68 € (acquisition d'une tablette et d'une loupe électronique).

Il informe l'assemblée que l'emploi de cet agent a depuis été pérennisé au sein de cette collectivité et que les équipements correspondants ont été laissés à disposition de cet agent.

Le Président propose à l'assemblée de les céder à la Mairie de L'UNION.

### **Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :**

- Céder à la Mairie de l'Union les équipements acquis pour l'aménagement d'un poste lors d'une mission temporaire au sein de ses services, pour un montant de 2 089.68 €, compte tenu de la pérennisation de l'emploi correspondant ;
- Donner mandat au Président pour la réalisation des opérations correspondantes.

Fait à Labège,  
Le 10 septembre 2019

Le Président,

Pierre IZARD